



AVIS DE MOTION

Code d'éthique des employés municipaux

Lors de la séance du conseil municipal du 4 juin 2024, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion a été donné par Madame Dominique Lussier qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de Code d'éthique révisé des employés municipaux, version 2024.

Donné à Saint-Barnabé-Sud ce 5 juin 2024

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS DE MOTION

Code d'éthique des employés municipaux

Lors de la séance du conseil municipal du 4 juin 2024, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion a été donné par Madame Dominique Lussier qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de Code d'éthique révisé des employés municipaux, version 2024.

Donné à Saint-Barnabé-Sud ce 5 juin 2024

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis de motion, ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 5 juin 2024.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 5 juin 2024.

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière